

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 25

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Représentés : 2

Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

**PRESTATIONS D'ASSURANCE  
POUR LES BESOINS  
DE LA COMMUNE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,  
BUONCRISTIANI, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN,  
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**AUTORISATION DE SIGNER  
LES MARCHES**

**Etaient représentés** :  
**Conseillers Municipaux** : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire).

**Etaient absentes excusées** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Elisabeth LALESART,  
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151117-DEL20151125-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2015-02-21 en date du 17 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de remettre en concurrence les contrats d'assurance de la Commune arrivant à terme le 31 décembre 2015.

Dans ce cadre, il a été lancé, sous la forme d'un appel d'offres ouvert une consultation allotie comme suit :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus
- Lot 5 : Tous risques exposition
- Lot 6 : Assurance statutaire du personnel communal

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 30 juillet 2015, aux organes de publication suivants :

- BOAMP
- JOUE
- ACHATPUBLIC (profil acheteur)
- Site internet de la ville

La date limite de réception des offres était fixée au 30 septembre 2015. Dix candidats ont déposé un dossier.

Une première commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 octobre 2015 afin d'ouvrir les plis et d'analyser les candidatures reçues. Ont ainsi été admises :

**Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes :**

- SMACL

**Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes**

- SMACL
- AREAS avec le courtier PNAS

**Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes**

- SMACL
- GROUPAMA
- LA PARISIENNE avec le courtier BRETEUIL
- BTA avec le courtier PNAS

**Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus**

- SMACL
- CFDP avec le courtier JADIS

**Lot 5 : Tous risques exposition**

- LLYODS avec le courtier FILHET ALLARD
- HISCOK avec le courtier SARRE ET MOSELLE

**Lot 6 : Assurance statutaire du personnel communal**

- GENWORTH avec le courtier PILLIOT
- CNP ASSURANCE avec le sous-traitant SOFCAP
- ALLIANZ avec le courtier SIACI SAINT HONORE

Une seconde réunion de la commission s'est tenue le 9 novembre 2015 en vue d'attribuer les marchés.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 novembre 2015 en vue de l'attribution des marchés, au regard des critères suivants:

⇒ CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES LOTS 1 à 5

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>	<i>Note maximale finale</i>
1-Valeur technique	60%	60 points
2-Tarifs appliqués	40%	40 points

⇒ CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES DU LOT 6

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>	<i>Note maximale finale</i>
1- Tarifs appliqués	60%	60 points
2- Valeur technique	40%	40 points

La Commission d'Appels d'Offres, au regard du rapport d'analyse des offres, a décidé à l'unanimité de retenir les candidats suivants :

**Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes :**

Compagnie SMACL, en formule de base, pour une prime annuelle TTC de **41 166.62€**

**Lot 2 : Responsabilité et risques annexes :**

Compagnie SMACL, en formule de base, pour une prime annuelle TTC de **41 131,22 €**.

**Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes :**

GROUPAMA, pour une prime annuelle TTC de 26 340 €.

**Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus :**

Cabinet JADIS / Compagnie CFDP pour une prime annuelle TTC de 825 €.

**Lot 5 : Tous risques expositions :**

Compagnie LLYODS avec le courtier FILHET ALLARD pour :

- l'exposition permanente, une prime annuelle TTC pour de 950 €
- les expositions temporaires
  - d'un montant inférieur à 600 000€, un taux TTC de séjour de 0,082°/° de la valeur assurée
  - les expositions temporaires d'un montant supérieur à 600 000€, un taux TTC de séjour de 0,075°/° de la valeur assurée
  - avec un minimum de 75,00 € TTC par expositions temporaires

- le transport d'objets non fragiles :
  - 0,175°/°° de la valeur assurée pour la France
  - 0,225°/°° de la valeur assurée pour l'Europe
  - 0,525°/°° de la valeur assurée pour le monde
  
- le transport d'objets fragiles :
  - 0,21°/°° de la valeur assurée pour la France
  - 0,28°/°° de la valeur assurée pour l'Europe
  - 0,656°/°° de la valeur assurée pour le monde

### **Lot 6 : Assurance statutaire du personnel communal**

CNP ASSURANCE avec le sous-traitant SOFCAP pour la formule alternative n°1 (gestion du contrat en capitalisation), avec reprise du passé connu et inconnu pour un taux de prime égale à 2,15 % de la masse salariale des agents CNRACL + NBI.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Philippe SERRE)

**Vu le Code des marchés publics,**

**Vu l'article L2122-21 du CGCT**

**Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 novembre 2015,**

Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 novembre 2015, d'attribuer les marchés aux candidats ci-dessus désignés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant et toutes les pièces s'y rapportant

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY